



Édito



Dans un contexte économique tendu, nous vérifions chaque jour un phénomène d'« amplification sociale » des risques

auxquels les entreprises font face. Ce qui était acceptable hier, consciemment ou pas, ne l'est plus aujourd'hui.

Nous avons choisi d'éclairer ce phénomène sous deux angles :

- en amont du risque, au travers de la transposition de la huitième directive, qui vise à l'installation d'un comité d'audit en charge notamment du suivi de l'efficacité du système de gestion des risques,
- en aval, au travers des dispositifs de plan de continuité d'activité et de gestion de crise pour permettre à l'entreprise de devenir résiliente face à ses risques majeurs.

Sur le secteur de l'Assurance, après une période d'incertitude dans le calendrier d'adoption de la Directive Solvabilité II, l'accord trouvé le 26 mars dernier relance les travaux. Nous avons souhaité vous donner de la visibilité sur l'avancée des travaux et les prochaines échéances.

Plus que jamais, la gestion des risques est un domaine essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise. La prise en charge efficace du sujet nécessite une approche globale sur l'ensemble du système de management des risques.

Que ce soit au travers de ses nouvelles expériences ou du renforcement de son équipe, que nous vous présentons également dans ce nouveau numéro de notre newsletter, SiNeQua renforce en permanence son expertise sur l'ensemble de ces sujets.

Bonne lecture !

Nicolas Guillaume
Directeur Général

Le projet Solvabilité 2 redémarre...

Le 26 mars dernier, le Conseil des ministres de l'Europe et le Parlement Européen sont parvenus à un accord, débloquant ainsi le processus d'adoption de la Directive Européenne prévue pour la fin du mois d'avril.

Les négociations ont abouti à des aménagements significatifs : certaines règles sont assouplies (les petites structures ne sont pas concernées par Solvabilité 2, modification des règles de prise en compte des actions, possibilité de changement des paramètres dans le cas de profils de risques différents des hypothèses de la formule standard...), alors que le soutien groupe (régime tenant compte de l'effet de diversification de l'ensemble des entités du groupe et permettant de consolider le capital au niveau de la maison-mère) est abandonné pour le moment, avec une possibilité de renégociation sur ce point dans 3 ans.

La suite du processus d'adoption de la Directive est déjà enclenchée : le CEIOPS* a lancé la première phase de consultation des mesures de niveau 2. Les thèmes abordés dans cette phase concernent les 3 piliers : les provisions techniques, la formule standard et l'estimation des actifs et « autres » passifs pour le pilier 1, le système de gouvernance pour le pilier 2 et la transparence et la responsabilité pour le pilier 3.

SiNeQua Risk & Management ne manquera pas de vous informer sur les prochaines avancées des travaux.

CALENDRIER

- ▶ **31 mars** : 1^{ère} consultation sur les mesures de niveau 2
- ▶ **22-23 avril** : adoption de la directive par le Parlement européen
- ▶ **Juillet** : 2^{ème} consultation sur les mesures de niveau 2
- ▶ **2010** : QIS 5
- ▶ **Octobre 2012** : entrée en vigueur de Solvabilité 2

Rappel des étapes du projet : processus Lamfalussy		
Niveau	Objet	Acteurs
1	Elaboration de la législation	Commission Européenne
		Parlement Européen
		Conseil des ministres de l'Europe
2	Elaboration des mesures d'exécution	CEIOPS*
		EIOPC**
3	Coopération des régulateurs	CEIOPS*
4	Contrôle du respect du droit	Commission Européenne

*CEIOPS : Committee of European Insurance and Occupational Pensions Supervisors

**EIOCP : European Insurance and Occupational Pensions Committee

8^{ème} Directive et Comité d'audit



Les scandales Enron, Parmalat, Worldcom au début des années 2000 ont mis en évidence des défaillances liées au manque d'indépendance de certains professionnels, dont l'intervention aurait dû permettre de prévenir les manquements observés ou au moins les détecter plus rapidement.

C'est dans ce contexte que directive 2006/43/CE du 17 mai 2006, dite 8^{ème} directive est venue réformer les règles communautaires gouvernant les conditions d'exercice des activités des commissaires aux comptes, notamment dans l'objectif de renforcer la crédibilité attachée à la fonction d'audit.

L'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008 a transposé cette directive. Trois principales innovations peuvent être citées.

- Renforcement de la légitimité du comité d'audit : la loi donne d'une part, une existence légale au comité d'audit et d'autre part, le rend obligatoire pour les sociétés cotées, les établissements de crédit, les entreprises d'assurance et de réassurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance.
- Une des nouvelles prérogatives du comité d'audit est de veiller à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.
- Enfin, un membre du comité d'audit doit présenter des compétences particulières en matière financière et comptable.

Son rôle évolue dorénavant vers la gestion des risques, élément majeur de la gouvernance des entreprises modernes. SiNeQuA Risk & Management a développé, au travers d'un ensemble de missions d'accompagnement et de formation, une démarche complète d'assistance sur ce thème.

Pour de plus amples informations : www.sinequa.fr/fre/Actualites ■

Les Plans de Continuité d'Activité

Le 12 mars 2009, SiNeQuA Risk & Management a animé un petit déjeuner sur le thème de la continuité d'activité.

L'actualité ne cesse de le rappeler, les entreprises évoluent aujourd'hui dans un environnement complexe (diversification des risques, interdépendance, concurrence accrue...) et sont à ce titre de plus en plus sensibilisées aux risques liés à l'interruption d'activité.

Gérer au mieux la crise et réduire le temps de reprise d'activité suite à un sinistre deviennent aujourd'hui des enjeux majeurs pour assurer la pérennité d'une entreprise ou d'un organisme.

SiNeQuA Risk & Management a mis en place un pôle « continuité d'activité » composé de spécialistes de la gestion de crise, des systèmes d'information et la communication pour vous accompagner dans votre démarche de management de la continuité d'activité conformément aux référentiels et standards reconnus (BS 25999 et ISO/PAS 22399). . ►►

Ils nous font confiance



Le pôle Sécurité Incendie de **Vinci Energie France**, composé de plusieurs agences régionales, nous a sollicités dans le cadre d'un projet de refonte et d'optimisation de leur Système de Management Qualité Sécurité et Environnement.).



Mission de contrôle interne gagnée pour un nouveau

client, **Maroc Assistance International**, qui est une filiale des Banques Populaires, mission en partenariat avec KPMG Maroc.

La Direction du contrôle de gestion de l'ACOSS



nous a retenus pour d'une part fiabiliser son processus de production de sa comptabilité analytique et d'autre part pour valoriser auprès des différents niveaux de management du réseau les analyses et tableaux de bord qui sont produits.



SiNeQuA Risk & Management a été choisi pour mener à bien la mise en place d'un programme d'actions et

d'accompagnement dans le cadre d'une démarche de certification Qualité par les **Caisses d'Allocations Familiales de Calais et d'Arras**.

Retrouvez sur notre site des retours d'expériences complets issus de nos prestations. Ils décrivent le contenu de nos missions, les objectifs atteints et les bénéfices retirés par nos clients. www.sinequa.fr ■

► Forts de notre expérience en gestion des risques, nous abordons la construction des dispositifs de continuité d'activité de manière pragmatique afin :

- d'adapter la démarche aux enjeux,
- de définir des solutions intégrées « métier/système d'information »
- de construire des dispositifs opérationnels et structurants
- de construire des dispositifs évolutifs permettant de maintenir le caractère opérationnel du PCA

Un des atouts majeur de cette approche est la volonté d'intégrer le management de la continuité d'activité dans les dispositifs de gestion des risques existants.

Pour de plus amples informations : contact@sinequa.fr ■

Notre partenaire formation



Depuis 2007, SiNeQuA Risk & Management et Afnor Compétences ont conclu un partenariat visant au développement d'une offre de formation ciblée sur les synergies existant entre les systèmes de management du contrôle interne et de la qualité.

Cette offre se compose de 3 modules complémentaires :

- Découvrir les fondamentaux du contrôle interne
- Construire un système de management intégré Qualité et Contrôle interne
- Audit contrôle interne et qualité

Elle a été complétée en 2009 par un cycle à destination des responsables qualité et contrôle interne.

Pour plus informations : <http://www2.afnor.org/e-catalogues/afnorcompetences/catalogue2009/appli.htm> ■

Un cycle complet pour une approche nouvelle de la Qualité

de janvier 2009 au second semestre 2010

Opérationnel, ce cycle structuré autour de 7 étapes, alterne des animations et des échanges avec les participants.

Les prochains événements auront lieu au mois de mai :

- ✓ un petit déjeuner le 14,
- ✓ une formation à la nouvelle norme ISO 9001/2008 le 28.

Pour chaque événement, une fiche méthodologique récapitulative est délivrée aux inscrits du cycle Qualité SiNeQuA Risk & Management. ■



Le point sur nos équipes



De nouvelles compétences

Après une expérience de 13 années chez Mazars, Nicolas GASNIER-DUPARC rejoint SiNeQuA en

tant que Senior Manager et permet ainsi au Cabinet de bénéficier de son expérience sur les offres Santé et Développement Durable. Expert auprès de la MEAH, il participe également aux travaux de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sur le projet de certification des comptes des hôpitaux.

Prix Olivier Lemant

Benoit MILLIET décroche le 2ème prix Olivier Lemant délivré par l'IFACI pour son mémoire « L'audit interne en ONG ». Ce sujet peu documenté jusqu'alors met en lumière le développement de services d'audit interne dans les ONG françaises et identifie les bonnes pratiques et enjeux d'une telle dynamique. Il propose également un guide d'audit pour l'évaluation du système de contrôle interne d'une mission humanitaire.



Retrouvez la présentation de notre équipe et de nos offres sur notre site : www.sinequa.fr ■



www.sinequa.fr
contact@sinequa.fr
Tél. : + 33 [0]1 47 23 35 10
160, Bd Haussmann 75008 Paris